

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

EXCUSES :

Marc DANNEELS : **arrivé pour la question n° 2**

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(S) :

Mehdi GAMRA à partir de la question n° 26

Denis DEJARDIN à partir de la question n° 26

Naëlle TAJDIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

**OBJET N° 21 : Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 8/12 ans - Août 2015 -
Organisation de séjours en éco-village de toiles - Participation des familles**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.227-1 et suivants et R.227-1 et suivants,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Maubeuge organise, en partenariat avec le S.T.A.J (Service Technique des Activités de la Jeunesse) de Valenciennes, en août 2015, un séjour court d'une durée de 5 jours, en éco-village de toiles sur la commune de Thivencelle, dans le Valenciennois :

- du lundi 17 août au vendredi 21 août 2015, (24 places).

Considérant que le projet est d'allier l'éducation relative à l'environnement, les activités de pleine nature, l'espace d'expérimentation et d'apprentissage, de favoriser le vivre ensemble et l'implication de tous dans un projet commun.

Considérant que le but est de faire vivre aux enfants et à leur équipe d'encadrement un temps de vie en collectivité, en dehors des schémas classiques.

Considérant que le projet permettra aux jeunes de vivre, quelques jours dans un village de toiles et de bois installé dans un écrin de verdure au cœur du Hainaut.

Que les valeurs défendues sont les suivantes :

- la Coopération, pour un projet collectif associé au développement des personnes en harmonie avec la nature,
- l'Autonomie, pour que chacun construise et prenne part aux règles de la vie du groupe,
- l'Initiative, pour que le cadre dessiné ensemble soit le point d'appui de l'expression des talents et des compétences,
- le Respect, pour être en capacité de répondre de l'impact de ses actes sur l'environnement et les personnes.

Considérant que le campement sera composé tel un petit village autonome composé de tipis, tentes, coins repas, coin veillée, infirmerie...

Considérant que l'organisation de la journée se décomposera de la façon suivante :

- 1/3 du temps dédié à la découverte du milieu naturel,
- 1/3 du temps dédié aux activités choisies et à la détente,
- et 1/3 à la participation aux tâches courantes.

Considérant que le programme est axé sur la construction de toilettes sèches, de cabines de douche, de four à pain au feu de bois, de bac pour traverser le bras de la rivière sur le campement.

Considérant que l'encadrement des activités est assuré par le S.T.A.J en supplément des équipes d'encadrement de la Ville.

Considérant que le public concerné est âgé de 8 à 12 ans et sera constitué des enfants inscrits sur la période du séjour, au sein d'un A.L.S.H de la ville.

Considérant que la participation et l'inscription des enfants restent facultatives.

Considérant que cette participation vient s'ajouter au tarif d'inscription de base à l'un des ALSH de la Ville de Maubeuge.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- fixer la participation des familles de la manière suivante :

Tarifs par jour					
	M1 : Quotient familial <= 300€	M2 : Quotient familial 300<ou<=5 00	M3 : Quotient familial 500<ou<=8 00	M4 : Quotient familial 800<ou<=13 00	M5 : Quotient familial >1300 ou ressources non données
Maubeuge	6 €	7 €	8 €	9 €	10 €
Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	13 €		15 €		
Hors Agglomération Maubeuge Val de Sambre	Quotient familial ≤ 600 €		Quotient familial > 600 €		
	18 €		20 €		

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Fixe la participation des familles telle que reprise ci-dessus.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY